Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi 11 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec**.**

Sont présents :

M[mes] Jacqueline Caron, mairesse
Chantal Pelletier, conseillère
Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Francine Roy, conseillère

MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 9 h 30.

RÉSOLUTION N[O] 2014-09-284
AUTORISATION POUR LE TRACÉ ET LE DÉBUT DES TRAVAUX – PISTE DE MOTONEIGE ET DE VTT

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter le nouveau tracé proposé par le Groupement Forestier Est Témiscouata et approuver par l'Association des motoneigistes du Témiscouata et du Club Quad. Il est de plus résolu d'autoriser le début des travaux le 15 septembre 2014 pour la nouvelle piste de motoneige et de VTT. Le tracé accepté traverse les lots 19-A-P, 20-P, 21-P et 22-P qui appartiennent à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

_____
Directrice générale, secrétaire-trésorière

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures.

Je, Jacqueline Caron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Mairesse

_____
Directrice générale, secrétaire-trésorière